

11/12/13

# A la SPA, on se goinfre sur la bête

Résultat de quatre ans de mise sous tutelle : honoraires exorbitants, cabinets de conseil à gogo, missions entre copains et en famille... Nom d'un chien !

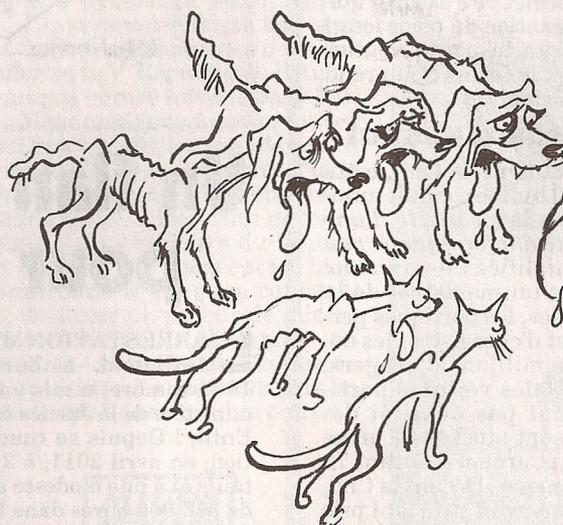
**C'**EST un traitement un peu particulier, un remède de cheval qui a été prescrit à la SPA par son administratrice provisoire au cours des dernières années. Cette brave Société protectrice des animaux s'était déjà fait asticoter à deux reprises par la Cour des comptes. Ce n'est sans doute pas fini...

Après un premier rapport très remarqué, en décembre 2002, un second pavé, sept ans plus tard, avait fait un tabac dans les gazettes et traumatisé les mamies à toutou. Gestion acrobatique des finances, gaspillages à gogo, dirigeants surpayés, bastons à répétition, sans parler d'un coquet trésor de guerre de 79 millions provenant de dons et de legs inutilisés... Il était temps que la SPA, reconnue d'utilité publique et rattachée à deux ministères (Intérieur et Agriculture), soit reprise en main. Le 19 novembre 2009, le tribunal de grande instance de Paris nommait l'administratrice provisoire Michèle Lebossé à la tête de l'association, pour une durée de six mois. Placés sous tutelle, les amis des bêtes allaient voir à quoi ressemble une séance de dressage...

## Un fil à la papatte

Quatre ans plus tard, ils ont surtout vu beaucoup de factures. Les émoluments de M<sup>e</sup> Lebossé, d'abord. Le 15 mars 2010, l'administratrice judiciaire dépose sa demande d'honoraires auprès du vice-président du tribunal qui l'a nommée, Patrice Kurz : 316 371 euros pour les six mois. Accepté. Mais Lebossé sollicite vite une prolongation de sa mission et l'obtient : 243 158 euros pour six mois supplémentaires. Début 2011, nouvelle reconduction et nouvelle douloureuse : 214 957 euros, pour un an, cette fois. Et ainsi de suite...

En fin de compte, Lebossé reste trois ans et demi, jusqu'à l'été 2013, pour un coût total de 1,26 million. Ça en aurait fait, des croquettes pour les toutous ! L'intéressée a une explication : « Il n'y avait rien à la SPA, il a fallu tout créer ! Et encore, on n'a pas compté toutes les heures ! » dit-elle au « Canard ». Mais la facture fait grimacer parmi les 600 salariés de la SPA : par le passé, en 2004 et en 2008, la dame était condamnée à rembourser



50 000 euros à la Fédération française des sports de glace et 230 000 euros au Racing Club de France, deux structures dont elle avait assuré la gestion, moyennant des honoraires un peu trop gonflés...

Durant le long règne « provisoire » de cette administratrice, les gros salaires de la SPA n'ont pas vraiment chuté non plus, comme le montrent d'autres documents internes. A commencer par la demi-douzaine de dirigeants installés par ses soins : un directeur général, Luc Cazenave, en mai 2011, qui émarge à 6 558 euros par mois ; un responsable des travaux dans les 56 refuges de l'association, arrivé dès le mois de juin 2010, payé 5 578 euros ; une directrice juridique (novembre 2011) à 5 130 euros ; un chef du réseau SPA (juin 2012) à 5 050 euros ; une directrice du personnel (septembre 2011) à 4 830 euros...

Résultat : tandis que les agents d'en bas touchent un smic amélioré au bout de vingt ans passés à nettoyer les box et à nourrir les clébards, aucun des sous-chefs d'en haut ne descend au-dessous de la barre des 4 000 euros. La mangeoire est bonne, à la SPA !

Pour les cabinets privés aussi. Entre 2010 et 2013, Michèle Lebossé et sa nouvelle équipe font appel à moult sociétés de conseil bien rémunérées : 574 443 euros pour des audits financiers par-ci,

69 000 euros de communication ou 37 800 euros pour un audit social par-là. Rien qu'en 2011, c'est 1,16 million d'honoraires « administratifs et juridiques » qui sont réglés pour, entre autres, la rédaction de nouveaux statuts et d'un règlement intérieur.

## Election au poil

Dans le lot, les proches de Lebossé sont conviés au redressement : un cabinet d'avocats (Dumaine-Martin), qui se trouve être le conseil personnel de l'administratrice, œuvre, moyennant 625 000 euros au total ; un cabinet d'architectes ami (Studio Maréchaux) touche 110 802 euros pour un « audit des refuges ». Parole de Lebossé : « Je me suis entourée de gens compétents que je connaissais, je ne m'en suis jamais cachée. » En janvier 2010, la propre

fillette de l'administratrice, membre très compétente du cabinet de mamie, voit confier une mission sur les dons auprès de la SPA. En mars 2011, le mari, un expert reconnu en joaillerie, qui est venu pour une vente aux enchères de bijoux à Digne au profit de l'association, « A la demande de la missaire-priseur ! » madame.

Le 22 juin 2013, lors d'une assemblée générale à Paris, la mission Lebossé s'achève en beauté, avec l'élection d'une nouvelle présidente de la SPA. Encore 49 933 euros pour la société qui organise le vote électronique, plus 28 116 euros pour l'expert supervisant l'opération ! L'administratrice et son directeur allés chercher leur candidate, tacha Harry, une chroniqueuse de « Télématin », sur France 2, ont fait adhérer à la SPA deux jours plus tôt.

Succès : la miss est élue, mais moins de sept listes se castagèrent pour 3 068 votants à peine. Il y avait dix fois plus cinq ans auparavant. Le nombre d'adhérents a dégringolé : de près de 80 000 à moins de 25 000.

Depuis cette folle élection, les guerres d'antan ont repris de belle. Les perdants dénoncent la composition des listes électorales, les votes par procuration, et les membres du bureau électoral sont plaints de ne pas avoir contrôlé le scrutin.

Après le passage de M<sup>e</sup> Lebossé à la SPA, ce n'est pas encore 30 millions d'amis...

Christophe Noblet

## Pétitions bidon

**A**VEC son budget de 50,6 millions, la SPA n'a qu'une seule vraie ressource : que sa principale ressource, les dons et legs (autour de 30 millions par an), se tarisse. Comme chaque année, elle a lancé en 2013, sur Internet, trois grandes pétitions destinées aux plus hautes autorités : contre le « trafic », la « maltraitance » et les « méthodes d'abattage ». Et, comme chaque année, elles ont fini

dans un tiroir. La responsable de la collecte de fonds l'a avoué, le 18 janvier, dans un courriel adressé à ses collègues : « Il s'agit de pétitions de marketing », censées tirer des larmes aux amoureux des bêtes. Sur tout, « le but est de collecter des adresses » pour partir ensuite à la pêche aux dons.

Les vieilles arnaques ont continué à durer à la SPA.